

Landevennec
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

La chapelle du folgoat en l'antique de la paroisse de Landevennec.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

La chapelle du folgoat est dédiée à notre Dame.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

notre chapelle du folgoat, appelée par notre bonne population au folgoat Coz, est située au milieu d'un bois qui appartenait jadis aux Religieux de Landevennec. on n'y chante la messe que deux fois l'an. elle n'a aucun rente, aussi c'est une charge pour la paroisse.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

La pierre sacrée du folgoat est en bon état.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.